

**COMMUNE DE CRISENOY**  
**NOTE DE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUILLET 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, Adjoint au Maire, Josette VALÉRY, Evelyne LAGGIA, Sandji XAVIER, Monique LÉGER, Alain BLESSING, Isabelle LIEUREY, Catherine BONGIBAUT.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux**

Martine GONCALVES, Murielle MARIÉ, Marion ROY, Jean-Pierre FERNANDES.

Madame Martine GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Hervé JEANNIN.

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Monsieur Thomas BERTHON.

Madame Marion ROY donne pouvoir à Monsieur Hervé JEANNIN.

Monsieur Jean-Pierre FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle LIEUREY.

Monsieur Francky MÉHAUT a été nommé Secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021,
- Adhésion au dispositif « Voisins vigilants et solidaires »,
- Remplacement d'un délégué au CCAS,
- Révision des statuts de la CCBRC,
- Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77,
- Motion en faveur de l'autonomie des communes : non à la DGF dérogatoire,
- Approbation du pacte de gouvernance avec la CCBRC.

M. le Maire retire le 2<sup>ème</sup> sujet à l'ordre du jour pour le reporter à la prochaine séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021**

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021.**

**ADHÉSION AU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »**

M. le Maire donne la parole à M Sandji XAVIER qui avait présenté la plaquette lors du dernier Conseil Municipal. Le principe : désigner un référent par territoire avec accès à la plateforme mairie, mise en place d'un système de contrôle avec 3 possibilités : Mairie ou dispositif voisins vigilants ou bien mixte.

Si plusieurs habilitations sont concernées : c'est la première personne qui valide l'alerte (pas d'action, retransmission ou rappel du règlement au riverain et/ou diffusion).

L'alerte peut être faite via un téléphone fixe ou mobile mais cela ne se substitue pas au contact vers la Police ou le Samu.

Des référents uniquement habitants de la commune avec des justificatifs à l'appui.

Le Conseil Municipal décide de la désignation des référents par secteur et ces derniers devront signer une charte de confidentialité.

M. Sandji XAVIER fait appel à des volontaires au sein du Conseil pour mener à bien ce projet.

Ce dispositif est déjà déployé sur 650 communes de France. Résultats : au minimum 20% d'incivilités observées en moins.

Un débat a lieu sur la durée de l'engagement.

Le Conseil décide de ne pas s'engager sur 5 années comme cela est prévu mais pour un an à l'essai.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** l'adhésion de la commune au programme « Voisins vigilants et solidaires » pour une durée de 1 an,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat pour un abonnement annuel de 800 euros TTC (tarif pour une commune de moins de 2 000 habitants), comprenant les frais de personnel de la plateforme, l'application et l'ensemble de la communication.
- **DE NOMMER** M. Sandj XAVIER référent du programme.

## RÉVISION DES STATUTS DE LA CCBRC

M. le Maire explique que cette révision des statuts provient de la nécessité de les compléter au regard de la réglementation et des nouveaux projets de la Communauté de communes :

Ces projets concernent :

- l'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale,
- l'intérêt communautaire sur la compétence action sociale,
- la définition de l'intérêt communautaire en politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales,
- l'intérêt communautaire action sociale en matière de santé,
- l'intérêt communautaire action sociale en matière d'enfance-jeunesse,
- la modification de l'intérêt communautaire suite à la décision de porter la réalisation des équipements sportifs extérieurs et de la voirie associée au futur collège situé à Coubert,

M. le Maire précise que ce projet de statuts doit être adopté à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix « contre » des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe.

## DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

M. le Maire rappelle que ID77 représente une expertise départementale au service des collectivités. ID 77 comprend notamment : Act Art, Aménagement 77, CAUE 77 (conseil en architecture), Initiatives 77, Seine et Marne Environnement.). Cette expertise est une opportunité et non une obligation.

Il précise que la commune est adhérente depuis 2019 et que pour exemple, nous avons déjà fait appel aux services du CAUE 77

Il indique que suite au renouvellement des membres du Conseil municipal, obligation est faite à celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

M. le Maire propose d'être reconduit de par sa fonction transverse.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**DÉSIGNE** M. Hervé JEANNIN, maire de la commune de Crisenoy, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

### **MOTION EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES COMMUNES : NON A LA DGF DÉROGATOIRE**

M. le Maire explique que, a priori comme l'ensemble des maires de la CCBRC, il considère cette proposition néfaste pour l'autonomie des communes au sein des intercommunalités.

Le projet consiste à faire transiter la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), l'un des derniers apports financiers aux petites communes, par les intercommunalités au lieu qu'elle soit versée directement aux communes.

Il précise que l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) a adopté le dimanche 31 mai 2021 une motion en assemblée générale contre cette mise en place de la DGF dérogatoire.

M. le Maire propose de refuser que les dotations communales soient destinées aux intercommunalités.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la motion en faveur de l'autonomie de la commune et **REFUSE** la DGF dérogatoire.

### **APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE AVEC LA CCBRC**

M. le Maire explique que suite au renouvellement général des conseils municipaux les présidents des intercommunalités doivent faire délibérer en intercommunalité sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,

En cas de délibération favorable, l'adoption se fait dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après que l'avis des conseils municipaux des communes membres soit rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

M. le Maire décrit ce pacte qui présente pour objectifs et pour valeurs :

- reconnaître la juste place des maires dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche communautaire,
- rechercher la complémentarité et la subsidiarité entre les communes membres et la communauté de communes,
- déterminer les grands principes de la relation entre la communauté de communes et les communes qui la composent, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes,
- définir le rôle des différentes instances de la Communauté de Communes.

Ce pacte énonce ensuite :

### **Les élus communautaires s'accordent sur les valeurs de gouvernance suivantes :**

**La solidarité :** Consolider des liens entre communes et communauté de communes quelle que soit leur spécificité, liens basés sur des principes de respect et d'échanges mutuels ;

**La complémentarité** : assurer une réelle complémentarité entre les plus petites communes et les plus grandes.

**La multipolarité** : outre la centralité naturelle des villes du Chatelet en Brie et de Guignes, la communauté de communes s'oblige en conséquence à un aménagement multipolaire, consacrant le rôle des pôles structurants du territoire ;

**L'équité et l'égalité** : valeurs fondamentales et fédératrices, afin de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aux services sur le territoire et afin d'assurer l'équité des communes par rapport aux politiques à mettre en œuvre ;

**La coopération** : favoriser les démarches participatives au sein du bloc communal /intercommunal mais également envers toutes les structures intéressées par le développement du territoire ;

**La mutualisation** : rechercher les solutions les plus harmonieuses et les plus cohérentes en matière de services et de moyens pour apporter des réponses adaptées et optimisées en matière d'équipements et de services publics ;

**La confiance mutuelle** et l'engagement de chacun pour la construction du projet de territoire et sa mise en œuvre, reconnaître et respecter le rôle des différentes instances de gouvernance de l'EPCI.

**La transparence** : rendre compte des activités de l'intercommunalité et de l'utilisation des ressources de la communauté.

Il est proposé par la CCBRC à tous les conseils municipaux de valider cette charte.

**La municipalité de Crisenoy s'étonne de voir en premier critère du pacte de gouvernance la Solidarité.**

**En effet, la commune de Crisenoy subit depuis des années une pression phénoménale pour lui imposer par voie de justice de la logistique massive sur son territoire, ainsi que sur la commune voisine, pour des intérêts privés et avec 100% des contraintes pour la commune de Crisenoy.**

**De même, elle s'étonne de constater l'absence totale de solidarité, pilotée par le président de la CCBRC M. Poteau, face au projet de prison à 500 mètres des habitations de Crisenoy. M. Poteau s'étant d'ailleurs vanté dans la presse locale de vouloir profiter de ce projet de prison sur Crisenoy pour imposer à la commune la logistique massive.**

**L'absence totale de concertation (18 jours au total à comparer avec les deux ans et demi de concertation avec les 6 communes visées au départ du projet de Prison) n'a pas non plus conduit au moindre élan de Solidarité de la CCBRC à l'égard de la petite commune rurale de Crisenoy.**

**Pour autant, il est proposé de valider cette charte qui est une déclaration d'intention pétrie de bonnes intentions, sous réserve du respect de cette charte par la CCBRC.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix « contre » des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** le Pacte de gouvernance nommée « charte de gouvernance » proposée par la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux **SOUS RÉSERVE du respect de cette charte de gouvernance par la CCBRC.**

## AFFAIRES DIVERSES

### **M. le Maire Hervé JEANNIN :**

- annonce qu'en page 55 du journal local du 5 juillet apparait en annonce l'événement annuel : « Rassemblement des véhicules anciens et sa Brocante » pour le 14 juillet 2021. Il a été demandé au journal de faire un contrepoint le 12 juillet,
- dans le cadre du recours contre la déviation de la RD 57 perdue en 1<sup>ère</sup> instance, un appel est formé actuellement avec une date limite le 17 juillet,
- le giratoire délibéré par le Département en 2017 devra être réalisé au plus tard en novembre 2022. Des études de sol ont déjà été réalisées,
- de lourds travaux de réfection de la chaussée de la RN 36 seront réalisés entre le 9 et le 20 août 2021. La population de Crisenoy sera informée très précisément dans les semaines à venir,
- dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation de l'atelier municipal, les coûts apparaissent bien plus élevés que le projet d'origine avait pu le prévoir. Notre architecte nous aide à retravailler ce projet afin de rentrer dans l'enveloppe prévue et subventionnée par le contrat rural obtenu en 2019,
- des travaux seront effectués comme chaque année durant les congés d'été dans l'école. Certains sont liés à la sécurité de nos enfants qui fera l'objet d'une attention particulière d'ici à la rentrée prochaine,
- un rendez-vous est pris avec le département Sécurité des voiries du Département afin de poursuivre la progression de la sécurité routière au niveau du Hameau des Bordes,
- au niveau Urbanisme, la question est régulièrement posée des projets de constructions de pavillons dans Crisenoy. Trois projets sont en cours : 1) un ensemble de 4 à 5 constructions à la place du hangar au bout de la rue des Noyers 2) 2 maisons route des Bordes 3) 2 maisons rue Vert Saint Père,
- dans le cadre de notre lutte contre le projet de centre de détention au milieu des champs de betteraves à seulement 500 m des habitations, et depuis quelques mois, s'est constitué un groupe de soutiens actifs à l'issue de notre manifestation du 30 mars. En mai, un grand collectif s'est construit avec le même objectif en appui à la municipalité,
- des travaux de réhabilitation de voiries ont eu lieu récemment : 1) par les agents techniques aidés d'élus route de Vert Saint Père donc à moindre coût (achat de bitume et location d'un rouleau) 2) par un prestataire rue des épis 3) à venir et en fonction des subventions accordées au Hameau de Suscy-Sous-Yèbles,
- une communication va être distribuée dans le cadre de la fête du 14 juillet et son feu d'artifice ainsi que pour l'événement du 20 juillet à 14h30. Le feu d'artifice a été acheté collectivement entre la municipalité et plusieurs associations,
- la situation des espaces verts dans le village reste compliquée avec un seul agent technique depuis 3 mois et donc dès le début de la saison. La municipalité fait en sorte de rattraper le nettoyage des caniveaux par exemple d'ici au moins de septembre. Un recrutement est en cours,
- une proposition sera faite au prochain conseil municipal pour l'acquisition d'une application pour smartphone qui permettra à l'ensemble des crisenoyens d'obtenir en temps réel toutes les informations nécessaires actuellement diffusées par différents canaux de communication,

- un dossier concernant les nuisances sonores générées par les voies TGV est parvenu en mairie et un travail sera réalisé afin d'obtenir plus de précisions. A terme il est souhaitable de travailler à l'atténuation des nuisances générées à la fois par les lignes TGV et les lignes de l'autoroute A5,

**M. Thomas BERTHON :**

- les travaux d'aménagement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ont débuté par la rue de l'Eglise. Il y a eu un déplacement du passage protégé et de trottoirs. D'autres secteurs seront réalisés à la suite grâce à la subvention obtenue. Une rampe amovible est à l'étude pour l'accès à l'église,

**Mme Catherine BONGIBAUT :**

- demande à ce que les consignes visant à réduire les bruits soient respectées au niveau de l'aire de jeux du Marchais de la Croix,  
- confirme l'organisation programmatique de la présence de conseillers lors des permanences du samedi matin,

**Mme Isabelle LIEUREY :**

- indique que des ados souhaitent l'installation à proximité du terrain multisports d'une barrière afin d'empêcher les ballons d'aller dans le Ru d'Andy,

**Monique LÉGER :**

- demande à ce que le problème de programmation de d'éclairage public d'une partie de notre réseau soit remis à l'heure.

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucun public n'étant présent, aucune question n'a été posée au Conseil Municipal.

**La séance est levée à 23h21**